



Démission CDI + micro-entreprise : droits chômage ?

Par **TDG44**, le **23/11/2022** à **12:24**

Bonjour,

Je suis actuellement en double activité : en CDI et en micro-entreprise depuis 3 ans.

Mon projet : quitter mon travail alimentaire et me consacrer à mon entreprise (en toute sécurité)

J'ai vu sur Internet que depuis le 1er novembre 2019, la loi Macron "démission chômage" a créé de nouvelles conditions d'ouverture des droits au chômage après une démission.

Il est donc possible de prétendre au chômage pour une création ou reprise d'entreprise.

Je souhaiterais savoir si je peux tout de même être éligible sachant que ma micro-entreprise a été créée il y a 3 ans, donc il ne s'agit pas d'un projet de création d'entreprise.

Sinon, comment puis-je contourner cela ? Clôturer ma micro-entreprise et en re-crée une ? ou serait-ce considérée comme une reprise d'activité au lieu d'une création ?

J'ai pris RDV avec un CEP le 22 décembre. En attendant, j'aimerais avoir des éléments de réponses et/ou témoignages.

Merci par avance,

TD